



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BO

Bulletin officiel
de l'Éducation nationale,
de la Jeunesse
et des Sports

**n° 20
2024**

Bulletin officiel n° 20 du 16 mai 2024

La version accessible du Bulletin officiel est disponible via le lien suivant : <https://www.education.gouv.fr/bo/2024/Hebdo20>

Sommaire

Organisation générale

Formation professionnelle

Auditeurs Éduform habilités par la commission nationale de labellisation du 18 avril
2024

→ [Liste du 24-04-2024](#) - NOR : MENE2411762K

Personnels

Tableau d'avancement

Inscription au tableau d'avancement et promotion à la hors classe du corps des
inspecteurs de la jeunesse et des sports au titre de l'année 2024

→ [Arrêté du 26-04-2024](#) - NOR : MEND2412029A

Tableau d'avancement

Inscription au tableau d'avancement et promotion à la classe exceptionnelle du
corps des inspecteurs de la jeunesse et des sports au titre de l'année 2024

→ [Arrêté du 26-04-2024](#) - NOR : MEND2412036A

Tableau d'avancement

Inscription au tableau d'avancement et promotion à l'échelon spécial de la classe
exceptionnelle du corps des inspecteurs de la jeunesse et des sports au titre de

l'année 2024

→ [Arrêté du 26-04-2024](#) - NOR : MEND2412037A

Mouvement du personnel

Nomination

Médiateur académique

→ [Arrêté du 24-04-2024](#) - NOR : MENB2411908A

Organisation générale

Formation professionnelle

Auditeurs Éduform habilités par la commission nationale de labellisation du 18 avril 2024

NOR : MENE2411762K

→ Liste du 24-4-2024

MENJ - Dgesco A2-2

Conformément aux articles 1 et 3 de l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux conditions d'attribution et de retrait du label Éduform, la commission nationale de labellisation Éduform du 18 avril 2024 a arrêté les listes des nouveaux auditeurs de 1er et 2e niveaux dont les noms suivent :

— Auditeurs 1er niveau

| Académie | Civilité | Nom | Prénom |
|----------|----------|-------------|------------|
| Guyane | Madame | Allemele | Marleen |
| Guyane | Monsieur | Benedittini | Franck |
| Guyane | Monsieur | Boudelal | Fouad |
| Guyane | Madame | Da Silva | Sandra |
| Guyane | Madame | Felix | Gaëlle |
| Guyane | Madame | Fligeat | Nathalie |
| Guyane | Madame | Gonzil | Cheryl |
| Guyane | Monsieur | Guillemot | Yves |
| Guyane | Madame | Horth | Layla |
| Guyane | Madame | Josile | Amanda |
| Guyane | Madame | Pasteur | Laëtitia |
| Guyane | Monsieur | Rama | Christophe |
| Guyane | Madame | Robert | Franciane |
| Guyane | Monsieur | Yufon | Mama |

— Auditrices 2e niveau

| Académie | Civilité | Nom | Prénom |
|----------|----------|------|-----------|
| Créteil | Madame | Clou | Alexandra |

| Académie | Civilité | Nom | Prénom |
|------------|----------|---------|----------|
| Créteil | Madame | Suarez | Florence |
| Guadeloupe | Madame | Flavier | Corinne |

Fait à Paris le 24 avril 2024,

Pour la ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et par délégation,
Pour le directeur général de l'enseignement scolaire, et par délégation,
La cheffe du service de l'instruction publique et de l'action pédagogique, adjointe au directeur général,
Rachel-Marie Pradeilles-Duval

Tableau d'avancement

Inscription au tableau d'avancement et promotion à la hors classe du corps des inspecteurs de la jeunesse et des sports au titre de l'année 2024

NOR : MEND2412029A

→ Arrêté du 26-4-2024

MENJ - MSJOP - DE SE 1-2

Vu Code général de la fonction publique ; décret n° 2004-697 du 12-7-2004 modifié

Article 1 – Les inspecteurs de la jeunesse et des sports figurant en annexe du présent arrêté sont, au titre de l'année 2024, inscrits au tableau d'avancement à la hors classe et promus à ce grade aux dates indiquées.

Article 2 – Le directeur de l'encadrement est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Fait le 26 avril 2024,

Pour la ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et par délégation,
Pour la ministre des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques, et par délégation,
Le directeur de l'encadrement, secrétaire général adjoint,
Raphaël Muller

Annexe

| Rang de classement | Civilité | Prénom | Nom | Région | Date de promotion |
|--------------------|----------|--------------|-------------|----------------------------|-------------------|
| 1 | Mme | Marion | Ostrowetsky | Île-de-France | 01/01/2024 |
| 2 | M. | Fabien | Basset | Auvergne-Rhône-Alpes | 01/01/2024 |
| 3 | M. | Sébastien | Borges | Grand Est | 01/01/2024 |
| 4 | M. | Guillaume | Stoecklin | Occitanie | 01/01/2024 |
| 5 | Mme | Isabelle | Martin | Île-de-France | 01/01/2024 |
| 6 | M. | Jean-Nicolas | Birck | Grand Est | 01/01/2024 |
| 7 | M. | Nicolas | Peretti | Provence-Alpes-Côte d'Azur | 01/01/2024 |
| 8 | Mme | Évelyne | Isselé | Grand Est | 01/01/2024 |

Part des femmes dans le vivier des promouvables : 36 %

Part des hommes dans le vivier des promouvables : 64 %

Part des femmes parmi les promus : 38 %

Part des hommes parmi les promus : 62 %

Tableau d'avancement

Inscription au tableau d'avancement et promotion à la classe exceptionnelle du corps des inspecteurs de la jeunesse et des sports au titre de l'année 2024

NOR : MEND2412036A

→ Arrêté du 26-4-2024

MENJ - MSJOP - DE SE 1-2

Vu Code général de la fonction publique ; décret n° 2004-697 du 12-7-2004 modifié

Article 1 – Les inspecteurs de la jeunesse et des sports hors classe figurant en annexe du présent arrêté sont, au titre de l'année 2024, inscrits au tableau d'avancement à la classe exceptionnelle et promus à ce grade aux dates indiquées.

Article 2 – Le directeur de l'encadrement est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Fait le 26 avril 2024,

Pour la ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et par délégation,
Pour la ministre des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques, et par délégation,
Le directeur de l'encadrement, secrétaire général adjoint,
Raphaël Muller

Annexe

| Rang de classement | Civilité | Prénom | Nom | Région | Date de promotion |
|--------------------|----------|----------|-----------|-------------------------|-------------------|
| 1 | M. | Meidhi | Vermeulen | Bourgogne-Franche-Comté | 01/01/2024 |
| 2 | Mme | Estelle | Leprêtre | Nouvelle-Aquitaine | 01/01/2024 |
| 3 | M. | Patrice | Fourel | Bretagne | 01/01/2024 |
| 4 | M. | Pierre | Mabrut | Auvergne-Rhône-Alpes | 01/01/2024 |
| 5 | Mme | Mathilde | Gouget | Île-de-France | 01/11/2024 |

Part des femmes dans le vivier des promouvables : 35 %

Part des hommes dans le vivier des promouvables : 65 %

Part des femmes parmi les promus : 40 %

Part des hommes parmi les promus : 60 %

Tableau d'avancement

Inscription au tableau d'avancement et promotion à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle du corps des inspecteurs de la jeunesse et des sports au titre de l'année 2024

NOR : MEND2412037A

→ Arrêté du 26-4-2024

MENJ - MSJOP - DE SE 1-2

Vu Code général de la fonction publique ; décret n° 2004-697 du 12-7-2004 modifié

Article 1 – Les inspecteurs de la jeunesse et des sports de classe exceptionnelle figurant en annexe du présent arrêté sont, au titre de l'année 2024, inscrits au tableau d'avancement à l'échelon spécial et promus à cet échelon aux dates indiquées.

Article 2 – Le directeur de l'encadrement est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Fait le 26 avril 2024,

Pour la ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et par délégation,
Pour la ministre des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques, et par délégation,
Le directeur de l'encadrement, secrétaire général adjoint,
Raphaël Muller

Annexe

| Rang de classement | Civilité | Prénom | Nom | Région | Date de promotion |
|--------------------|----------|--------|-----------|---------------|-------------------|
| 1 | M. | Damien | Kleinmann | Grand Est | 01/01/2024 |
| 2 | M. | Michel | Godard | Île-de-France | 01/01/2024 |

Part des femmes dans le vivier des promouvables : 23 %
Part des hommes dans le vivier des promouvables : 77 %
Part des femmes parmi les promus : 0 %
Part des hommes parmi les promus : 100 %

Nomination

Médiateur académique

NOR : MENB2411908A

→ Arrêté du 24-4-2024

MENJ - MESR - Médiatrice de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Vu Code de l'éducation, notamment articles L. 23-10-1 et D. 222-40 ; décret n° 2014-133 du 17-2-2014 ; arrêté du 30-10-2023 ; arrêté du 5-12-2023

Article 1 – À compter du 1er mai 2024, Pierre Roques est nommé médiateur académique de l'académie de Toulouse.

Article 2 – La médiatrice de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur est chargée de l'application du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 24 avril 2024,

Pour la ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et par délégation,
Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et par délégation,
La médiatrice de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur,
Catherine Becchetti-Bizot